



Contraventions en Italie

Par **arturo**, le **09/07/2025** à **16:53**

Bonjour. Suite à un voyage en Italie en 2022 à Pise, j'ai eu 2 contraventions (stationnement + zone ZTL). J'ai reçu 2 lettres d'un organisme français de recouvrement créances indiquant des montants de 323,10 et 427,60 euros à régler.

Question: Qu'est ce que je risque ?? Pour moi cet organisme n'a pas de titre exécutoire à mon encontre. Quels sont les pouvoirs d'une société de recouvrement de créances ???

D'autre part les montants colossaux réclamés constituent une pression inacceptable.

Sur les forums sur Internet, la ville de Pise est connue pour ses excès à infliger des contraventions aux automobilistes piégés dans les rue de cette ville.

Qu'en pensez vous ??

Bien cordialement.